



ESTIMATION DES MARCHÉS DES DROGUES ILLICITES EN FRANCE

SYNTHÈSE



Christian BEN LAKHDAR
Université Lille 2

Nacer LALAM
INHESJ

David WEINBERGER
INHESJ

*Avec l'aimable concours de Stanislas SPILKA et Éric JENSEN
de l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT)*

Synthèse du rapport intermédiaire de la recherche « Argent de la drogue » avec le soutien de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA)



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
ENJEUX ET MÉTHODE	5
LE CANNABIS GÉNÈRE PRÈS DE LA MOITIÉ (48%) DU CHIFFRE D’AFFAIRES DE L’ENSEMBLE DES DROGUES EN FRANCE	6
UN MARCHÉ DE LA COCAÏNE EN FORTE PROGRESSION	6
UN MARCHÉ DE L’HÉROÏNE QUI CONFIRME SON « RETOUR »	7
UNE PREMIÈRE ESTIMATION DU MARCHÉ DES DROGUES DE SYNTHÈSE	8
UN MARCHÉ DES DROGUES ESTIMÉ À 2,3 MILLIARDS D’EUROS DOMINÉ PAR LE CANNABIS ET LA COCAÏNE	9
CONCLUSION	10
RÉFÉRENCES	11

Ce document a pour objectif de présenter de façon synthétique les estimations de l'envergure, en volume et en valeur, du marché des drogues illicites en France, plus précisément celles du cannabis, de la cocaïne, de l'héroïne et une estimation inédite, à notre connaissance, concernant les drogues dites de synthèse.

Inscrit dans le plan gouvernemental de lutte contre les drogues (2013-2017), cet exercice d'estimation représente la première phase de l'étude de l'argent de la drogue en France qui s'attachera, dans une seconde phase, à en déduire les bénéfices générés par le trafic de ces principales drogues.

S'il est utile de rappeler que l'économie souterraine est principalement alimentée par la fraude (travail dissimulé, fraude fiscale, etc.), ce qu'on nomme l'économie du crime provient en grande partie du commerce de drogues illicites. Différentes sources comme le rapport du CHEMI [OURGAUD, 2014] et l'origine des saisies recensées par l'AGRASC¹ indiqueraient que l'argent de la drogue alimenterait pour plus de la moitié de la totalité de l'argent généré par le crime². Dans cette perspective, cette recherche a pour objectif d'améliorer la connaissance au sein de l'économie française du marché illicite des stupéfiants.

(1) Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués.

(2) À savoir : vols de véhicules, cambriolages et braquages, prostitution, trafics d'armes, d'œuvres d'art et la fausse monnaie sans oublier la vente de contrefaçons ou encore les escroqueries à Internet et les fraudes à la carte bancaire.

ENJEUX ET MÉTHODE

Les estimations de la taille des marchés des drogues illicites éclairent sur une partie non négligeable de l'économie souterraine, elles véhiculent de ce fait de nombreuses informations tant sur la demande et l'offre que sur le système de régulation de ces marchés.

La méthodologie empirique mise en œuvre ici repose sur l'utilisation des données et connaissances que l'on a de la demande émanant du marché. Non seulement les prévalences d'usages, les connaissances que l'on a des modes de consommation et d'obtention des produits, mais aussi d'autres variables comme le prix et la qualité des drogues au niveau de la vente de détail au plus près de l'année 2010 sont nécessaires à cet exercice d'estimation. Cette méthodologie³ qualifiée de « *demand-based approach* » s'oppose aux estimations fondées sur l'offre de drogues « *supply-based approach* » ou celles fondées sur des travaux qualitatifs. Cette méthodologie sera confrontée pour le cas du cannabis à l'estimation de la taille du marché à partir des dépenses déclarées par les usagers eux-mêmes dans le Baromètre santé 2010.

Toutefois, la prudence reste de mise tant dans l'exercice d'estimation de la taille des marchés des drogues illicites que dans celui de son analyse. L'observation des marchés souterrains n'étant que partielle, l'évaluateur utilise différentes hypothèses conduisant à des estimations dont l'intervalle de confiance peut être assez large.

Deux principaux biais sont à garder en mémoire. Celui inhérent à toutes enquêtes déclaratives en population générale et certainement accentué en matière d'usage de drogues car le caractère illicite de ce type de consommation pousse parfois les répondants à sous-déclarer ou à éviter de répondre à telle ou telle question. Malgré ces limites, la France possède un long savoir-faire dans ce type d'enquête et des données certes perfectibles mais parmi les plus robustes⁴. Nous sommes dotés de bons outils qu'il faut sans cesse alimenter et améliorer⁵. Un second biais pouvant altérer nos estimations concerne les prix des drogues illicites considérées. En effet, nous utilisons un prix médian constaté en France par les forces de l'ordre (OCRTIS) et par le réseau TREND de l'OFDT, ce qui certes confère une certaine confiance dans le chiffre, mais masque aussi certainement une grande disparité territoriale et organisationnelle. De plus, les travaux scientifiques mettent non seulement en avant cette large dispersion des prix en fonction des territoires et des organisations mais aussi un fort « effet discount » à l'achat de drogues en grosses quantités⁶.

(3) La plus grande robustesse de la méthode sélectionnée semble aujourd'hui acquise par la communauté scientifique [Kilmer *et al.*, 2011].

(4) Les enquêtes de l'INPES, de l'OFDT ou celles de l'INSEE maîtrisent les biais des enquêtes menées en population générale depuis des décennies.

(5) Il est utile de rappeler que le niveau de prévalence du cannabis permet, au moins, d'obtenir une vision bien plus précise et moins biaisée car il est largement répandu dans la population et parfois « banalisé » dans ses représentations.

(6) Reuter et Caulkins, 2004 ; Caulkins et Padman, 1993.

LE CANNABIS GÉNÈRE PRÈS DE LA MOITIÉ (48 %) DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'ENSEMBLE DES DROGUES EN FRANCE

Le chiffre d'affaires du cannabis en France en 2010 est estimé entre 810 et 1 425 millions d'euros pour une moyenne de 1 117 millions d'euros et un volume moyen de transactions de 154 tonnes. Le cannabis reste en volume et en valeur le premier marché des drogues illicites en France.

L'augmentation de la taille du marché du cannabis en valeur entre 2005 et 2010 (de 832 à 1 117 millions d'euros) est principalement du fait de l'augmentation du prix du cannabis. Tenant compte de l'augmentation de la teneur en THC⁷, le marché du cannabis en volume et en valeur apparaît être stable. Autrement dit, il n'a pas été vendu plus de quantité de cannabis en France entre 2005 et 2010, mais les consommateurs se procurent du cannabis plus cher et plus dosé en THC. L'augmentation du prix du cannabis a eu pour effet de faire augmenter le chiffre d'affaires du cannabis de 33 %.

Le don et l'autoculture représentent respectivement 77,7 tonnes et 11,4 tonnes consommées pour une valorisation monétaire estimée respectivement à 104 millions d'euros et 600 000 euros⁸. Une partie de ces 104 millions d'euros sont logiquement à inclure dans le chiffre d'affaires du cannabis mais un élément nous en empêche. Il est relatif à la méconnaissance que l'on a de l'origine du don : celui-ci provient-il d'un achat effectué sur le marché ou est-il issu de cannabis autoproduit ? Dit autrement, aucune clé de répartition n'est aujourd'hui renseignée dans les enquêtes en population générale pour nous permettre d'émettre une quelconque hypothèse sur l'origine du don de cannabis. Cependant, les estimations réalisées à partir des dépenses de cannabis déclarées par les usagers confirment que le marché se situe bien autour de 1,1 milliard d'euros en 2010⁹.

UN MARCHÉ DE LA COCAÏNE EN FORTE PROGRESSION

Le marché de la cocaïne a, quant à lui, significativement évolué entre 2005 et 2010. Il atteint en 2010, selon nos estimations, un chiffre d'affaires de 902 millions d'euros pour 15 tonnes consommées. Si l'on se réfère à une estimation antérieure réalisée par des chercheurs américains, Beau KILMER et Rosalie PACULA [2009], nous passons de 8,3 tonnes en moyenne en 2005 à 15 tonnes en 2010 pour une valeur de 488 millions d'euros en 2005 à plus de 900 millions d'euros en 2010.

(7) Le Δ -9-tétrahydrocannabinol plus communément appelé THC est la principale substance psychotrope du cannabis.

(8) Ce chiffre de 600 000 euros est obtenu grâce aux déclarations des usagers, il doit correspondre aux dépenses en matériel et en achat de graines nécessaires à la production de cannabis.

(9) Cette question pourrait s'expliquer par la diminution de la quantité moyenne de joint retenue par le baromètre santé qui serait inférieure, comme le soulignent certains auteurs, au barème actuel.

Ces estimations suivent en cela l'augmentation des prévalences constatée par les Baromètres santé sur la décennie 2000, lesquelles ont été multipliées par trois. Ici, la loi de la demande apparaît avoir joué à plein puisque le prix de détail de la cocaïne a quasiment été divisé par trois entre 1990 et le milieu des années 2000, passant de 150 euros le gramme à 60 euros, voire moins en fonction du lieu de vente et de la qualité du produit [LAHAIE, 2012]. L'usage, en conséquence, semble s'être « démocratisé¹⁰ » conduisant le volume de consommateurs à compenser la diminution du prix pour aboutir à un chiffre d'affaires plus élevé. Cette forte croissance s'opère aussi par l'évolution de l'offre : les producteurs de cocaïne ciblent principalement le marché européen désormais considéré comme plus rentable que le traditionnel marché nord-américain. L'offre a ainsi suscité en partie la « démocratisation » de la cocaïne en France par une nette augmentation de la disponibilité d'un produit devenu moins cher. Cette évolution suggère une bien meilleure logistique d'acheminement en continu de la cocaïne, une drogue exclusivement produite dans les pays andins.

Pour les estimations de volumes consommés, nous avons considéré une pureté de la cocaïne de l'ordre de 30%, signifiant en ceci que 70% des quantités vendues sont des produits de coupe, les adultérants et adjuvants. Et logiquement, l'augmentation de la taille du marché de la cocaïne s'accompagne d'un besoin croissant en produits de coupe. Une enquête¹¹ réalisée en 2010 indique que les adjuvants les plus fréquemment rencontrés sont le *Lévamisole*¹², la *Phénacétine* ou encore la caféine [LAHAIE, 2012]. Une estimation de l'adjuvant le plus fréquemment rencontré en 2010, le *Lévamisole*, fait état d'une utilisation de près de 600 kilos¹³ de cet anesthésiant vétérinaire, uniquement pour le marché français alors que ce produit se révèle dangereux pour la santé¹⁴.

UN MARCHÉ DE L'HÉROÏNE QUI CONFIRME SON « RETOUR »

Le marché de l'héroïne est estimé entre 204 et 329 millions d'euros en 2010 pour des quantités consommées entre 5,1 et 8,2 tonnes.

Si l'on traduit ces quantités consommées en héroïne pure, cela représenterait entre 306 et 493 kilos d'héroïne pure, or, le taux de pureté de l'héroïne vendue en gros (au kilo) était de 10,5% en 2010 [OCRTIS, 2014], les quantités (que l'on peut supposer importées sur le territoire) sont de l'ordre de 4,8 à 7,85 tonnes pour un chiffre d'affaires de 61 à 99 millions d'euros.

La difficulté d'estimation de ce marché est le fait de l'existence des Médicaments de Substitution aux Opiacés (MSO). Ces derniers concurrencent l'héroïne sur le marché plus large de celui des opiacés.

(10) En ce sens que les usages se sont généralisés mais aussi diffusés dans l'ensemble de la population (âge, csp, genre).

(11) Enquête du dispositif SINTES de l'OFDT.

(12) Le *Lévamisole* est l'adultérant le plus fréquemment rencontré puisque présent dans 61% des saisies de cocaïne en 2010 en France, l'Institut National de la Police Scientifique estime le poids moyen de ce produit dans chaque échantillon à 9%.

(13) Une partie de ces opérations de coupe s'effectue à l'extérieur de l'hexagone : les saisies opérées en mer, dans les aéroports ont une pureté moyenne de plus de 60%, la moyenne se situant autour de 70%. Un taux de dosage qui chute en dessous de 30% lors des ventes au détail. On pourrait donc estimer la quantité de coupe dans l'hexagone entre 50 et 30 % du total consommé sous la dénomination de cocaïne.

(14) Le *Lévamisole* est apprécié par les trafiquants par le fait qu'il propose des similitudes avec la cocaïne.

À l'instar de la cocaïne, on peut s'interroger sur les quantités de produits de coupe retrouvées dans l'héroïne en France. Comme LAHAIE, CADET-TAÏROU et JENSEN [2010] le soulignent, caféine et paracétamol sont retrouvés dans 9 échantillons sur 10 analysés par la Police Scientifique ou le dispositif SINTES de l'OFDT¹⁵. Ainsi, selon nos estimations, plus de 2 tonnes de paracétamol seraient utilisées.

UNE PREMIÈRE ESTIMATION DU MARCHÉ DES DROGUES DE SYNTHÈSE

Sous l'intitulé « drogues de synthèse » sont regroupés de nombreux produits, ou de nombreuses molécules, inscrites sur la liste des stupéfiants¹⁶. L'évolution croissante des innovations moléculaires et Internet rendent l'analyse du marché des drogues de synthèse particulièrement complexe. D'une part, de nouvelles molécules, ou classes de molécules, apparaissent constamment et d'autre part, l'offre s'affranchit des frontières grâce à la vente sur Internet.

La première estimation du marché des drogues de synthèse, limité à l'Ecstasy/MDMA¹⁷ et aux amphétamines, est ici proposée. Nous nous limiterons à ces produits en matière de drogues de synthèse car, les enquêtes en population générale n'offrent, à ce jour, d'informations suffisantes que sur ces deux produits.

Le chiffre d'affaires en 2010 de la vente d'Ecstasy/MDMA serait compris entre 13,2 et 71,6 millions d'euros et entre 3,7 et 42 millions d'euros pour les amphétamines. Les quantités consommées, exprimés en nombre de comprimés, seraient comprises entre 3,6 et 19 millions pour les premiers, quant aux amphétamines, les quantités exprimées en kilogrammes se situeraient entre 234 kilos et 1,4 tonne.

Ces estimations sont inédites : les fourchettes d'estimation sont nécessairement larges et le chiffre d'affaires des drogues de synthèse pourrait être estimé entre 7,3 et 41 millions d'euros pour une moyenne retenue de 55,2 millions d'euros, en 2010.

(15) Un échantillon moyen se compose ainsi de 41 % de paracétamol et de 20 % de caféine.

(16) Kétamine, 2C-B, BZP, Méphédrone, COCA PEP, mCCP, 4-MP, etc. (voir Lahaie, 2011 - pour une revue des drogues de synthèse identifiés en France).

(17) L'Ecstasy et la MDMA sont composées de la même molécule ou classe de molécules faisant techniquement que ces deux substances sont en définitive les mêmes. Aussi, la MDMA est un dérivé amphétaminique, ce qui signifie qu'Ecstasy, MDMA et amphétamines sont des produits communs d'un point de vue toxicologique.

UN MARCHÉ DES DROGUES ESTIMÉ À 2,3 MILLIARDS D'EUROS DOMINÉ PAR LE CANNABIS ET LA COCAÏNE

Le marché des drogues illicites pour l'année 2010 serait de l'ordre de 1,5 à 3,2 milliards d'euros pour une estimation préférentielle de 2,3 milliards d'euros.

Tableau récapitulatif des chiffres d'affaires
de différents stupéfiants en 2010 en France

	Fourchette basse	Moyenne	Fourchette haute
Cannabis	809,7	1 117,3	1 424,8
Cocaïne	503,7	902,3	1 300,8
Héroïne	204,1	266,5	328,9
Ecstasy/MDMA	13,2	42,4	71,6
Amphétamines	3,7	12,8	21,9
Total	1 534,4	2 341,3	3 148,0

En millions d'euros.

À lui seul le cannabis générerait la moitié de ce marché (48%), suivi de près (en chiffre d'affaires) par la cocaïne (38%) alors que cette dernière a une prévalence bien plus faible en France que celle du cannabis. Ces deux marchés semblent représenter plus de 85% du chiffre d'affaires des drogues.

Ces 2,3 milliards d'euros représentent 0,117% du PIB français de 2010 qui s'élevaient à 1 998,5 milliards d'euros, ou encore 0,115% du RNB de cette même année (2 039,3 milliards d'euros en 2010) selon l'INSEE. Si l'on garde ce dernier indicateur et qu'on le rapporte au RNB par habitant, il revient qu'en 2010 chaque français dépensait 36 euros annuellement pour des substances psycho-actives illégales.

Cette estimation est évidemment à prendre avec précaution car elle reste soumise à un certain nombre de limites. Il est d'ailleurs utile de rappeler au lecteur que ce montant ne correspond pas au profit emmagasiné par les trafiquants mais bien au chiffre d'affaires.

CONCLUSION

Autant le marché du cannabis, en volume apparaît être stable entre 2005 et 2010, autant son prix et ses effets psychotropes ont enregistré une nette progression. Cette évolution a été possible car on retrouve désormais plus de substance active, c'est-à-dire de THC, pour une même quantité standard de cannabis¹⁸. Autrement dit, avec des quantités identiques vendues, les offreurs de cannabis français ont généré un tiers de plus de chiffre d'affaires lors de cette période. Une part de cette augmentation de l'argent généré par l'économie illégale du cannabis en France peut être attribuée à l'inflation du niveau général des prix mais les auteurs insistent surtout sur l'effet de la concurrence entre l'herbe et la résine qui se joue désormais. Ainsi, malgré une augmentation significative du prix du gramme de cannabis au détail (+25% entre 2005 et 2010), aujourd'hui la forte augmentation des taux de THC a conduit à la diminution du ratio prix/pureté. Cette diminution, attractive pour les consommateurs, peut être attribuée à la concurrence qui se joue entre les différents acteurs de l'offre de cannabis en France comme en Europe. Autrement dit, la concurrence a fait baisser le prix au gramme pur de THC tout en augmentant le prix de vente dans la rue du cannabis au gramme.

Concernant le marché de la cocaïne, il augmente considérablement avec une prévalence multipliée par trois et nous estimons que le chiffre d'affaires de cette substance illicite a doublé entre 2005 et 2010. L'offre a su diviser par trois le prix au détail du gramme de la cocaïne en 15 ans, notamment au travers de l'augmentation significative de quantités de drogue envoyées d'Amérique du sud vers l'Europe. Cette évolution s'explique partiellement par la dynamisation de l'offre qui privilégie désormais le marché européen à partir des hubs tels que l'Espagne et les Pays-Bas mais aussi via l'Europe de l'Est.

L'évolution du marché de l'héroïne et celui des drogues de synthèse ne peut être mise en relief du fait du manque d'estimations fiables dans le temps. Il ressort toutefois qu'un fait marquant du marché de l'héroïne est son encastrement dans celui, plus large, des opiacés : les Médicaments de Substitution aux Opiacés (MSO) viennent clairement concurrencés et érodés la rentabilité de l'héroïne. Relativement aux drogues de synthèse (Ecstasy/MDMA et amphétamines), cette première estimation française laisse transparaître un marché relativement peu conséquent par comparaison à certains pays européens et un manque de données sur cette catégorie particulièrement labile.

Les produits de coupe sont des éléments importants de l'économie de la drogue. Elles permettent à l'offre de cocaïne et d'héroïne d'effectuer une forte marge à tous les niveaux du circuit de distribution (de la production à la vente au détail). Les produits de coupe permettent aussi de compenser les variations de stock disponible pour ne pas impacter les prix. Une économie parallèle de ces produits de coupe existe indubitablement.

(18) Le taux de THC en France a ainsi triplé en l'espace de 15 ans, passant de 6% en 1999 à 10% en 2005 (cannabis chiffre clef 2005) puis 10,5% en 2010 pour atteindre 20,7% en 2014. Il est à noter que cette augmentation du THC est nettement du fait de la résine qui, selon Chouvy et Afsahi (2014), aurait bénéficié d'une amélioration significative de l'appareil de production avec l'apparition de plantes hybrides et de méthodes d'agriculture intensive.

RÉFÉRENCES

CAULKINS (J.-P.), PADMAN (R.), 1993, «Quantity discounts and quality premia for illicit drugs». *Journal of the American Statistical Association*, 88(423), 748-757.

CHOUVY (P.-A.), AFSABI (K.), 2014, «Hashish revival in Morocco». *International Journal of Drug Policy*, 25(3), 416-423.

KILMER (B.), CAULKINS (J.-P.), PACULA (R.), REUTER (P.), 2011, «Bringing perspective to illicit markets: estimating the size of the U.S. marijuana market». *Drug and Alcohol Dependence*, 119(1-2), 153-259.

KILMER (B.), PACULA (R.), 2009, «Estimating the size of the global drug market: a demand-side approach», In P. REUTER and F. TRAUTMANN (Eds.), *A Report on Global Illicit Drug Markets 1998-2007: full report*. European Commission, Brussels, 99-156.

LAHAIE (E.), CADET-TAÏROU (A.), JENSEN (E.), 2010, *Composition de l'héroïne et connaissance des usagers*. OFDT, Saint-Denis, 36 pages.

LAHAIE (E.), 2011, *Enquête SINTES 2009 sur la composition des produits de synthèse*. OFDT, Saint-Denis, 47 pages.

LAHAIE (E.), 2012, «Quel est le produit qui circule ?» In *Cocaïne - Données Essentielles*, Maud Pousset (Ed), OFDT, Saint-Denis, 35-41.

OCRTIS, 2014, *Le prix des stupéfiants en France*. DCPJ/SDLCODF/OCRTIS, juin, 13 pages.

REUTER (P.), CAULKINS (J.), 2004, «Illegal "Lemons" price dispersion in cocaine and heroin markets». *Bulletin on Narcotics*, vol. LVI, n° 1-2, 141-165.

* * *



ÉCOLE MILITAIRE
1 place Joffre
Case 39
75700 PARIS 07 SP
Tél.: 33 (0)1 76 64 89 00 – Télécopie : 33 (0)1 76 64 89 31
www.inhesj.fr